

CONDUITE À TENIR DANS NOTRE MAISON

Après seulement quelques mois d'activité, je dois me rendre à l'évidence : le temps de la confiance, du bon sens et du respect est bien révolu!

Je pensais qu'en rappelant quelques règles élémentaires dans le contrat de location, mes hôtes se sentiraient investis d'une mission les poussant à rendre ces lieux dans l'état dans lequel ils l'avaient trouvé...je me vois contraint d'admettre que j'ai été bien naïf.

Partant de ce constat, je me décide à coucher quelques règles sur ce papier afin de vous faire prendre conscience que vous louez une maison inhabitée et que, par voie de fait, tout le nécessaire en matière de consommables de la vie courante est à apporter par vos soins.

Vous n'êtes ni à l'hôtel ni au restaurant et nous ne sommes pas à votre service pour ce qui est ménage, repas ou vaisselle.

Les règlements son rébarbatifs, certes, mais néanmoins gages d'une bonne compréhension entre vous et nous, c'est pourquoi je vous demande de bien prendre connaissance de tout ce qui va suivre.

Sur place vous trouverez :

- la literie fournie avec une alèse et une taie d'oreiller à usage unique.
- les couvertures
- le matériel de cuisine (casseroles, plats, ustensiles divers, fours, micro ondes etc..)
- la vaisselle
- un lave-vaisselle professionnel
- balais et balais-brosse.



Vous ne trouverez pas (vous devrez donc amener):

- parure de draps ou duvet (s'il est constaté que quelqu'un a dormi sur le matelas, le nettoyage sera facturé 10€)
- serviettes de toilettes
- torchons
- éponges
- serpillères
- produits de nettoyage (n'oubliez pas les pastilles lave-vaisselle)
- papier WC
- Sacs poubelles de 50L maxi
- Allumettes ou briquet
- Sel, poivre, huile et toute la nourriture nécessaire si vous avez choisi la gestion libre.
- Trousse de premier secours (si vous vous blessez et que nous sommes présents, n'hésitez pas à nous appeler.)

VOTRE RESPONSABILITÉ SELON LES FORMULES

* LA FORMULE EN GESTION LIBRE OU LOCATION DE SALLE AVEC HÉBERGEMENT

Vous êtes autonomes dans le gîte. Nous mettons à votre disposition un bâtiment équipé de lits simples ou doubles en chambre de 2 à 8 lits, une cuisine équipée en matériel semi professionnel ou professionnel, de la vaisselle et d'équipements communs (tables, chaises...). Vous utilisez les biens et les lieux communs pour dormir, préparer et prendre vos repas.



Vous êtes priés de :

- Faire en sorte de garder les lieux communs dans un état de propreté irréprochable car vous pouvez être amenés à les partager avec d'autres hôtes.
- Nettoyer la cuisine, la plonge, le lave-vaisselle, les tables et les salles de repas après chaque utilisation.
- Déposer régulièrement vos déchets dans les containers de tri sélectifs qui se situent sur la place du village à environ 200m.
- Penser à utiliser l'électricité et le gaz avec parcimonie, comme vous devez le faire chez vous :
 - éteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce,
 - éteignez les différentes machines quand vous n'êtes pas sur place,
 - vérifiez que les brûleurs et les fours sont éteints,
 - veillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement,
 - pour économiser le chauffage, ne laissez pas les portes et fenêtres ouvertes trop longtemps

* LES FORMULES 1/2 PENSION ET PENSION COMPLÈTE

Les mêmes règles que pour la formule en gestion libre s'appliquent mais vous n'avez aucun repas à préparer, un traiteur s'occupe de les préparer et de vous les livrer.

Ce que fait le traiteur :

- Il prépare vos repas dans ses locaux et vous les livre en temps et heure.
- Il place dans un des frigos ce qui doit être conservé au frais, le reste est posé sur les plans de travail.
- Le pain et/ou les viennoiseries du petit-déjeuner seront livrées le matin de bonne heure, pensez donc à nous préciser l'heure à laquelle vous souhaitez être livrés.
- Il vient récupérer son matériel à la fin du séjour



Ce que ne fait pas le traiteur et que vous devez donc assurer vous même

- Mettre le couvert
- Réchauffer vos repas
- Servir les repas
- Débarrasser vos couverts
- Faire la vaisselle
- Essuyer la vaisselle
- Ranger la vaisselle
- Nettoyer les tables et la salle de repas
- Nettoyer la cuisine et la plonge



Hébergement de mineurs

La loi nous impose de ne pas loger plus de 6 mineurs par tranche de 15 couchages.

Nous vous demandons donc de veiller à bien respecter ce nombre en répartissant correctement les enfants et adolescents : 6 mineurs maximum dans les chambres qui se situent au dessus du lieu de vie et 6 mineurs maximum dans l'annexe.

Les animaux

Les animaux de compagnie sont acceptés contre une participation de 5€ par jour/animal (le propriétaire est en droit de refuser sa présence s'il venait à troubler la quiétude des autres hôtes) Cependant, ils ne doivent pas divaguer à l'extérieur et doivent impérativement être tenus en laisse. Les animaux ne doivent jamais être en contact avec la literie, si vous avez oublié leur panier, faites-le nous savoir, nous vous prêterons une couverture prévue à cet effet.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, leur présence dans la cuisine et dans les salles de repas n'est pas tolérée.

Nous vous demandons également de surveiller les lieux de déjection afin de les ramasser s'ils se trouvent dans un lieu de passage ou de jeux pour les enfants.

L'assurance

La personne nommée dans le contrat de location est responsable du groupe hébergé et de tous les dommages survenant durant la période de location. Elle doit souscrire, pour la durée du séjour, une assurance Responsabilité Civile, dommages corporels et matériels des membres du groupe (renseignez-vous auprès de votre assureur).

Une copie du contrat sera réclamée à l'arrivée sur les lieux.

En cas de vol ou de dégradation dans les lieux loués, la propriétaire décline toute responsabilité.



Le ménage

Vous louez un gîte.

Je me permets donc de vous rappeler que vous n'êtes pas dans un hôtel et que par conséquent, le ménage n'est pas compris dans le tarif.

Vous êtes tenus de rendre l'endroit dans un état satisfaisant et au moins équivalent à celui de votre arrivée.

Dans le cas contraire, les propriétaires seront en droit de retenir la caution « ménage » évoquée dans le contrat de location.

Je vous rappelle qu'une société extérieure peut se charger de le faire à votre place et pour cette raison, nous affichons dans chaque pièce de la maison le tarif de nettoyage de celle-ci.

Vous êtes libres de nettoyer ou pas les pièces que vous voulez mais nous appliquerons systématiquement le tarif affiché si nous ne jugeons pas que le ménage est satisfaisant.

Dans la cas où vous feriez intervenir une société extérieure pour le ménage, sachez que le tarif ne comprends que le nettoyage des sols, tout le reste est à faire par vos soins (nettoyage des tables, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine, des frigos, des fours etc..dépôt des ordures dans les containers et remise en place de tout ce qui a été utilisé)

Si nous devons faire intervenir quelqu'un pour nettoyer et tout remettre en ordre, les frais seraient également imputés de la caution « ménage ».

Sanitaires

Les LINGETTES de quelque nature qu'elles soient, couches, tampons & serviettes périodiques, bâtonnets ouatés, doivent être déposés à la poubelle et non dans la cuvette des WC. Une seule

lingette suffit à bloquer tout le système d'assainissement individuel dont est dotée la maison. En cas de blocage dû à la malveillance d'un usager, la responsabilité du responsable du groupe sera engagée.

Eau

Toute forme d'arrosage, de jeux d'eau, de remplissage de piscine ainsi que le lavage des voitures sont strictement interdits et passibles d'une facturation supplémentaire en cas d'infraction.

LISTE DE MÉNAGE

Dans les chambres :

- Secouer les alèses en tissu / jeter les alèses jetables, les couvertures et les oreillers
- Plier les couvertures correctement et les disposer sur le lit avec l'oreiller
- Nettoyer les salles de bains (miroir, robinetterie, lavabos, douches/baignoires, autres accessoires et éliminer les traces de savon ou dentifrice sur les parois et sur le sol)
- Balayer ou aspirer le sol sans oublier les coins et les dessous des meubles et des lits
- Laver le sol à l'aide des balais à frange fournis ou de vos serpillères si vous préférez
- Videz et nettoyez la poubelle
- Vérifiez l'état des vitres
- Entrebâillez ou fermez les volets

La douche sur le palier

- Nettoyer le lavabo, le bac de douche et sa bonde, la robinetterie et les murs faïencés si nécessaires
- Balayer/Aspirer et laver le sol
- Videz et nettoyez la poubelle

Les WC

- Nettoyer et désinfecter avec les produits adaptés : les cuvettes (intérieur et extérieur) et les réservoirs d'eau.
- Laver les murs en faïence
- Balayer/Aspirer et laver le sol
- Vider et nettoyer les poubelles
- Nettoyer les brosses

Les pièces communes (couloirs, escaliers, salles de repas, bar)

- Faire la poussière sur les meubles et autres surfaces
- Laver les tables, les chaises et les bancs
- Aspirer/Balayer et laver le sol (sans oublier les coins)
- Vérifier l'état des murs, des portes et des fenêtres

La cuisine et la plonge

- Nettoyer les brûleurs et leurs contours
- Nettoyer les fours, l'armoire chauffante, les plans de travail intérieur et extérieur.
- Nettoyer frigos et congélateurs (intérieur et extérieur)
- Nettoyer le lave-vaisselle et ses paniers

- Nettoyer les bacs de plonges, les robinets
- Balayer/Aspirer et laver le sol
- Vérifiez l'état des fenêtres

La laverie

- Nettoyer le lave-linge et le sèche-linge
- Nettoyer les outils de ménage et les ranger convenablement

Extérieur et terrasse

- Balayer et laver le sol carrelé de la terrasse
- Ramasser les débris (mégots, papiers ...) présents autour de la maison et de son annexe
- Nettoyer, plier et ranger les tables et les bancs de terrasse

Le coin Barbecue

- Balayer et laver le sol
- Nettoyer et ranger les plans de travail et les ustensiles
- Vider le barbecue de toutes les cendres et charbons résiduels
- Evacuer les déchets dans les containers au centre du village
- Remplacer le sac de charbon éventuellement utilisé

RÈGLES BASIQUES À ALDAKURRIA

1. Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et des cendriers sont à votre disposition pour l'extérieur.
2. La musique est tolérée jusqu'à 1h du matin dans les salles de repas et sur la terrasse dans la mesure où elle ne vient pas troubler la tranquillité du voisinage ou des autres résidents.
3. Des sacs plastiques doivent être installés dans les poubelles et les déchets recyclables doivent être **évacués par vos soins** dans les containers de tri sélectifs qui se trouvent près de l'église du village.

Au gîte, le tri se fait dans les poubelles situées près de la plancha. Les résidus de nourriture peuvent être donnés aux poules et toute ordure ménagère non recyclable sera mise dans des sacs de 50L maxi qui seront déposés prêt de la cuisine : nous irons jeter ces derniers nous mêmes car leur récolte est régie par un système de badge.



4. Les couvertures des chambres ne sont pas des plaids pour le pique-nique, elles doivent rester dans les chambres. Dans le cas où elles seraient utilisées pour tout autre usage que leur destination habituelle, le montant de leur nettoyage serait imputé de la caution « ménage ».
5. Remettre à sa place tout ce qui a pu être déplacé pendant le séjour
6. Surveillez vos enfants
7. Il y a des animaux autour du gîte, ne laissez pas vos chiens y porter atteinte ou vos enfants leur faire peur.
8. Vous avez la chance de séjourner dans un lieu paisible et verdoyant, tâcher de respecter la nature qui vous entoure.
9. Si vous détériorez quoi que ce soit, son remplacement ou sa réparation, si cela est possible, sera imputé de votre caution principale.
10. Le remplacement du mobilier ou objet détérioré se fera au prix du neuf et la facture vous sera remise.

AIDEZ-NOUS À NOUS AMÉLIORER

Nous sommes ouvert à toute forme de suggestion ou de critique dans la mesure où elle est constructive et peut aider au bien-être de tous.

N'hésitez donc pas à nous en faire part par le moyen qui vous convient le mieux et sans oublier de mentionner votre identité afin que nous puissions échanger en toute clarté.

Pour ce faire, voici un rappel de nos coordonnées :

Gîte de groupe ALDAKURRIA
Mr Xeb IRIBARNE
64220 LASSE
TEL : 0670946057
E-MAIL : aldakurria@gmail.com

CONCLUSION

Quiconque a réservé un séjour dans notre gîte est censé avoir lu et compris ce présent règlement. Si votre nom apparaît sur le contrat de location, vous êtes responsable de la transmission et du respect de ces règles par la totalité des membres qui composent le groupe.

Vous êtes l'interlocuteur privilégié entre le groupe et les propriétaires et en cas de litige, les seules références valables seront les règles indiquées ci-dessus.

Il est évident que j'aurai pu résumer tout ça par : « Agissez en bon père ou mère de famille et comportez-vous comme vous voudriez qu'on le fasse chez vous » mais comme ces notions sont différentes pour chacun de nous, nous avons préféré détailler ce que nous attendons de nos hôtes.

Nous vous souhaitons un excellent séjour à ALDAKURRIA, n'hésitez pas à nous interpeler si vous avez besoins de renseignements ou de quoi que ce soit, nous ferons tout notre possible pour vous satisfaire.

Bon séjour au Pays Basque !